



FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

CASE AKCELA HY-TRAN ULTRA

Numéro CAS : Mélange

SYNONYMES : MAT 3505, MS-1209

Information sur la société

Viscosity Oil Company

600-H Joliet Road

Willowbrook, IL 60527

Réponse en cas d'urgence

CHEMTREC (800) 424-9300

Information sur le produit

Demande de fiches signalétiques (MSDS) : (630) 850-4000 Site web : www.viscosityoil.com

Information sur le produit : (630) 850-4000 Site web : www.viscosityoil.com

SECTION 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| Composants | Dangereux (O/N) | Numéro CAS | Quantité |
|---------------------------------|-----------------|------------|----------|
| Huiles de lubrification de base | Non | Mélange | 85-95 % |
| Sulfonate de calcium | Oui | 61789-86-4 | 5-10 % |
| Ester phosphorique | Non | Mélange | <2 % |

SECTION 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DES SITUATIONS D'URGENCE

- PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX EN CAS DE CONTACT DIRECT
- PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU EN CAS DE CONTACT DIRECT
- PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DE LA PEAU

EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation en cas de contact direct, sur la base d'essais effectués sur des produits et/ou composants similaires.

Contact avec la peau : Éviter tout contact avec la peau. Ce produit peut causer une réaction allergique de la peau en cas de contact direct. Les symptômes peuvent être une douleur, une démangeaison, une décoloration, un gonflement ou la formation de cloques. Si ce produit est chauffé, le contact avec la peau peut provoquer des brûlures. Un contact prolongé ou répété peut causer une dermatite de contact

qui est caractérisée par sécheresse, irritation et rougeur. Cette condition peut rendre la peau plus susceptible à d'autres irritants, sensibilisateurs et maladies. Un contact prolongé ou répété peut causer une acné imputable aux huiles qui est caractérisée par des points noirs avec une infection secondaire éventuelle. L'injection sous la peau d'hydrocarbures sous pression peut causer inflammation et tuméfaction, ainsi que de sérieux dégâts permanents aux tissus. La blessure initiale au niveau de l'endroit de l'injection peut ne pas paraître sérieuse à l'origine mais, si elle n'est pas traitée, peut résulter en déformation ou amputation de la partie affectée.

Inhalation : Ce produit a une faible pression de vapeur; il n'est pas prévu qu'il pose un danger d'inhalation aux conditions ambiantes. Prendre les mesures nécessaires pour éviter la formation d'un aérosol ou d'un brouillard de ce produit. Une inhalation prolongée ou répétée de brouillard d'huile à des niveaux de suspension dans l'air supérieurs à la limite d'exposition admissible au brouillard d'huile recommandée peut provoquer une irritation respiratoire ou d'autres effets pulmonaires. Les symptômes d'irritation respiratoire incluent la toux et une difficulté à respirer.

Ingestion : Ne pas ingérer. En raison de sa faible viscosité, ce produit peut pénétrer directement dans les poumons, en cas d'ingestion ou après vomissement. Lorsqu'il a pénétré dans les poumons, il est très difficile à éliminer et peut provoquer des blessures graves ou entraîner la mort.

AUTRES EFFETS ET EFFETS DIFFÉRÉS SUR LA SANTÉ

Cancer : Aucun des composants de ce produit n'est listé comme cancérigène par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA.

Autre : Très rarement, l'exposition prolongée et répétée au brouillard d'huile présente un risque de maladie pulmonaire telle qu'une inflammation chronique des poumons. Cette affection est habituellement asymptomatique après de petites aspirations répétées. L'essoufflement et la toux constituent les symptômes les plus courants.

Conformément aux réglementations canadiennes WHMIS :

Conséquences sur la reproduction et les anomalies congénitales : Contient un produit qui peut avoir des effets néfastes sur la reproduction en cas d'ingestion, sur la base de données issues d'expérimentations animales.

Voir Section 11 pour des informations supplémentaires. Le risque dépend de la durée et de l'intensité de l'exposition.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Laver les yeux immédiatement avec de grandes quantités d'eau et continuer à rincer jusqu'à ce que l'irritation diminue. Si le produit est chaud, traiter les brûlures et emmener immédiatement la victime à l'hôpital.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver soigneusement la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Contacter un médecin en cas de rougeurs ou d'irritation. Si le produit est chaud, plonger dans l'eau froide la partie du corps qui est entrée en contact avec le produit. Si la victime est gravement brûlée, l'emmener immédiatement à l'hôpital.

Si le matériau est injecté sous la peau, contacter un médecin immédiatement

Remarques à l'attention du médecin : En cas d'accident impliquant un équipement haute pression, ce type de produit peut être injecté sous la peau. Un traitement immédiat dans un centre hospitalier d'urgence est recommandé, même si la blessure semble être petite et bénigne.

Inhalation : Ce produit a une faible pression de vapeur; il n'est pas prévu qu'il pose un danger d'inhalation aux conditions ambiantes.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Contacter un médecin.

SECTION 5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

CLASSIFICATION DE FEU :

Classification OSHA (29 CFR 1910.1200) : Pas classé par OSHA comme inflammable ou combustible.

CLASSIFICATIONS NFPA : Santé : 1 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0
(0-Minime, 1-Légère, 2-Modérée, 3-Élevée, 4-Extrême, PPE : Recommandation sur l'indice de l'équipement de protection individuel)

INFLAMMABILITÉ :

Point d'éclair : 390 °F (ASTM D-92 Vase ouvert Cleveland)

Température d'auto-inflammation : > 550 °F

Limites d'inflammabilité (d'explosion) (% en volume dans l'air)

Inf. : Pas de données Sup. : Pas de données

Agent d'extinction : Utiliser de la poudre, de la mousse ou du dioxyde de carbone.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : L'eau peut être inefficace mais peut être utilisée pour refroidir les conteneurs exposés à la chaleur ou aux flammes. Faire attention si l'on utilise de l'eau ou de la mousse car le mélange peut mousser excessivement, en particulier si de l'eau ou de la mousse est vaporisée dans des contenants de liquide chaud en combustion.

Dangers d'incendie et d'explosion inhabituels : Le produit en combustion peut dégager une fumée épaisse. La combustion peut libérer du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres oxydes.

SECTION 6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Mesures de protection : Éliminer toutes les sources d'allumage au voisinage du produit renversé. Consulter les informations d'identification des dangers à la Section 3, les informations de Protection personnelle à la Section 8, les mesures de Lutte contre l'incendie à la Section 5 et les données de Réactivité à la Section 9.

Gestion des déversements : Contenir le déversement immédiatement. Ne pas laisser le déversement contaminer les égouts ou les cours d'eau. Éliminer toutes les sources d'allumage. Absorber avec un matériau inerte approprié tel que du sable, de l'argile, etc. Les déversements importants peuvent être nettoyés avec des pompes à vide, des pelles, des seaux ou d'autres moyens, et le produit récupéré peut être placé dans des fûts ou d'autres contenants appropriés.

Report : Reporter les déversements aux autorités locales et/ou au Centre national d'information des *U.S. Coast Guards* au (800) 424-8802 selon les besoins ou les obligations légales.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Ne pas transférer dans des conteneurs non-étiquetés. Stocker dans des conteneurs fermés, à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des produits oxydants. Toujours avoir un extincteur à portée de la main. Noir NFPA 30 et OSHA 1910.106 - Liquides inflammables et combustibles.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

CLASSIFICATIONS HMIS :

Santé : 1 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0 PPE : † Voir Remarque 1.
(0-Minime, 1-Légère, 2-Modérée, 3-Élevée, 4-Extrême, PPE : Recommandation sur l'indice de l'équipement de protection individuel)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Protection des yeux : Une protection des yeux est recommandée en cas d'utilisation normale. Si des projections de produit risquent d'atteindre les yeux en cours de manipulation, porter un protecteur facial en matière plastique ou des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau : Une protection de la peau est recommandée lors des expositions uniques de courte durée. Pour les expositions prolongées ou répétées, porter des vêtements imperméables (bottes, gants, tablier, etc.) sur les parties du corps susceptibles de venir en contact avec le produit. Si le produit manipulé est chaud, porter des vêtements de protection thermique (bottes, gants, tablier, etc.). Laver les vêtements contaminés. Éliminer correctement les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures, qui ne peuvent pas être décontaminés.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est nécessaire en cas d'utilisation normale. Utiliser un appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques équipé d'un filtre anti-poussières et anti-brouillard si le produit dégage des vapeurs ou du brouillard lorsqu'il est chauffé ou manipulé. Tous les appareils respiratoires doivent être certifiés par NIOSH. Ne pas utiliser d'oxygène sous pression en présence d'hydrocarbures.

Ventilation : Si des vapeurs ou du brouillard sont générés quand le produit est chauffé ou manipulé, assurer une ventilation adéquate conforme aux bonnes pratiques d'ingénierie afin de maintenir des concentrations inférieures aux limites d'inflammabilité et d'explosion spécifiées.

Autre : Éviter toute consommation de nourriture ou de boisson dans les zones de travail lorsque des hydrocarbures sont présents. Toujours se laver les mains et la figure avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer.

Limites d'exposition professionnelle (OSHA)

| Composant | TWA | STEL |
|---|---------------------|----------------|
| Mélange d'huiles de lubrification de base | 5 mg/m ³ | Pas de données |
| Sulfonate de calcium | Pas de données | Pas de données |
| Mélange d'ester phosphorique | 3 mg/m ³ | Pas de données |

Remarque 1: Les employeurs doivent déterminer le PPE approprié en fonction des conditions d'utilisation réelles de ce produit sur leur lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

| | |
|--|------------------|
| Point d'ébullition : | Pas de données |
| Point d'écoulement : | - 40 °F |
| Pourcentage de matières volatiles : | Pas de données |
| Densité de vapeur (air=1) : | Pas de données |
| Aspect : | Liquide ambre |
| Taux d'évaporation (éther éthylique=1) : | Pas de données |
| Odeur : | Odeur de pétrole |
| Densité : | 0,90 |
| Pression de vapeur : | Pas de données |
| Poids moléculaire : | Pas de données |
| Solubilité : | < 1 % dans l'eau |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| Stabilité (en présence de chaleur, de lumière, etc.) : | Stable |
| Conditions à éviter : | Aucune |
| Polymérisation dangereuse : | N'a pas lieu |
| Incompatibilité (matériaux à éviter) : | Peut réagir avec les agents fortement oxydants |
| Produits de décomposition dangereux : | Aucun |

SECTION 11. TOXICOLOGIE

EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

Irritation des yeux : Le danger d'irritation des yeux est basé sur l'évaluation de données provenant de produits ou de composants similaires.

Irritation de la peau : Le danger d'irritation de la peau est basé sur l'évaluation de données provenant de produits ou de composants similaires.

Sensibilisation de la peau : Le danger de sensibilisation de la peau est basé sur l'évaluation de données provenant de produits ou de composants similaires.

Toxicité par ingestion : Le danger de toxicité par ingestion est basé sur l'évaluation de données provenant de produits ou de composants similaires.

Toxicité par inhalation : Le danger de toxicité par ingestion est basé sur l'évaluation de données provenant de produits ou de composants similaires.

Autres informations toxicologiques – conformément aux réglementations canadiennes WHMIS : Ce produit contient des triarylphosphates qui réduisent la fertilité et ont des effets néfastes sur les organes de reproduction selon une étude de gavage de rats dans la directive 422 de l'OCDE.

SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : Il est prévu que ce produit soit toxique pour les organismes aquatiques. Le danger d'écotoxicité est basé sur l'évaluation de données provenant de produits ou de composants similaires.

Biodégradabilité immédiate : Il n'est pas prévu que ce produit soit immédiatement biodégradable. La biodégradabilité de ce produit est basée sur l'évaluation de données provenant de produits ou de composants similaires.

SECTION 13. ÉLIMINATION

Toutes les mesures d'élimination doivent être conformes aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. S'il est déversé ou éliminé, il se peut que ce produit constitue un déchet réglementé. Consulter les règlements provinciaux et locaux. **ATTENTION!** Si l'on utilise des solvants réglementés pour nettoyer un déversement de ce produit, le mélange résultant à éliminer peut être réglementé. Les règlements du Département des transports américain (DOT) peuvent être applicables au transport de ce produit une fois déversé. Les déchets peuvent être enfouis ou incinérés dans une installation homologuée. Si possible, les matériaux doivent être recyclés.

SECTION 14. TRANSPORT

La description indiquée peut ne pas être applicable à toutes les situations d'expédition. Consulter 40CFR, ou la Réglementation des marchandises dangereuses appropriée, pour les exigences supplémentaires (exemple: nom technique) et les exigences spécifiques au mode d'expédition ou à la quantité expédiée.

Description d'expédition DOT : Pas régulé pour le transport en tant que produit dangereux.

Description d'expédition IMO/IMDG : Pas régulé par le code IMDG pour le transport en tant que produit dangereux.

SECTION 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

CATÉGORIES EPCRA 311/312 :

| | |
|--|-----|
| Danger immédiat (aigu) pour la santé | Oui |
| Danger différé (chronique) pour la santé | Non |
| Risque d'incendie | Non |
| Danger présenté par une libération brusque de pression | Non |
| Danger par réactivité | Non |

PRODUITS CHIMIQUES LISTÉS :

Ce produit n'est pas réputé contenir de produits chimiques à déclarer conformément à SARA, Titre III, Section 313, à des concentrations égales ou supérieures à 1,0 % (0,1 % pour les carcinogènes).

INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES :

Tous les composants sont conformes aux exigences applicables aux inventaires de produits chimiques de TSCA (États-Unis).

CLASSIFICATION WHMIS :

Classe D, Division 2, Subdivision B : Produit toxique – Sensibilisation de la peau

Classe D, Division 2, Subdivision A : Produit toxique pour la reproduction en cas d'ingestion

| |
|--|
| SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS |
|--|

Ce mélange peut être composé en partie d'ingrédients achetés auprès d'autres sociétés. Dans de nombreux cas, en particulier lorsque des produits exclusifs ou couverts par des secrets commerciaux sont utilisés, Viscosity Oil Company doit se fier à l'évaluation des dangers soumis à Viscosity Oil pour ces composants par le fabricant ou l'importateur de ce produit.

EXONÉRATION DE GARANTIE

Les renseignements fournis sont fondés sur les données dont nous disposons et correspondent à notre meilleur jugement professionnel. Cependant, aucune garantie de nature marchande ou d'utilisation pour un usage quel qu'il soit, ni aucune autre garantie n'est donnée ni directement ni indirectement en ce qui concerne l'exactitude de ces données, les résultats obtenus de l'utilisation de ce produit ou le fait qu'une telle utilisation ne contrevient pas à un brevet. Puisque les informations contenues aux présentes peuvent être utilisées dans des conditions d'utilisation qui échappent à notre contrôle et qui peuvent ne pas nous être familières, nous n'acceptons aucune responsabilité pour les résultats d'une telle application. Ces informations sont fournies à la condition que la personne les recevant effectuera sa propre détermination quant à l'adéquation de ce produit à son propos particulier.